

Décision Modificative – Exercice 2026

Séance plénière des 6 et 7 octobre 2026

Cette décision modificative (DM) apporte les ajustements d'usage. Elle traduit une gestion responsable centrée sur la préservation des équilibres financiers, permettant de maintenir les engagements de la Région malgré les bouleversements intervenus en cours d'exercice.

Pour un budget de 3,35 Mds€ (BP 2026), les données présentées dans le cadre de cette décision modificative résultent :

En recettes :

- De 25,625 M€ de recettes nouvelles
- De l'annulation de 29,437 M€ de recettes
- De l'annulation de 9,22 M€ d'emprunt au budget 2026

En dépenses :

- De l'inscription de 22,71 M€ de dépenses (propositions nouvelles-annulations-virements)

Cette décision modificative apporte les ajustements d'usage :

(Hors dette)	BP2026	Avec ajustements du BS 2026	Avec ajustements DM 2026
Recettes de fonctionnement	2,6 Mds€	2,75 Mds€	2,77 Mds€
Recettes d'investissement	433,1 M€	404,5 M€	413,18 M€
Dépenses de fonctionnement	2,23 Mds€	2,25 Mds€	2,28 Mds€
Dépenses d'investissement	0,924 Md€	0,921 Md€	0,919 Mds€

1- Les annulations de recettes

Les recettes à annuler sur 2026, hors emprunt, s'élèvent à **29,437 M€** :

- **19,037 M€ au titre de la section d'investissement**
- **10,4 M€ au titre de la section de fonctionnement.**

Des recettes initialement prévues doivent être annulées à hauteur de 29,437 M€. En section d'investissement, les annulations concernent des recettes escomptées en 2026 qui ne se réaliseront pas sur l'exercice en cours (report de perception de recettes liées au FCTVA, décalage dans perception de fonds européens...).

En section de fonctionnement, plus de la moitié des annulations de recettes tient à la minoration de TICPE (5,6 M€). Celle-ci s'explique par la baisse de 4,8% de la consommation des carburants en Nouvelle-Aquitaine par rapport à la même période en 2025, du fait du surcoût des prix de l'énergie liés au conflit au Moyen-Orient.

2- Les recettes supplémentaires

Les nouvelles recettes s'élèvent à **25,625 M€** :

- **2,831 M€ au titre de la section d'investissement**
- **22,794 M€ au titre de la section de fonctionnement.**

La décision modificative enregistre de nouvelles recettes pour un montant de plus de 25 M€. L'essentiel provient d'une régularisation de la contribution TER (1,737 M€ en investissement) et du solde de sa facture 2025 (15,72 M€ en fonctionnement) en faveur de la Région. Le reversement d'1,094 M€ de SNCF réseau au titre des opérations Limoges/Brive et Bordeaux/Mont-de-Marsan vient compléter les recettes d'investissement. Une participation de la Banque des Territoires dans le cadre de la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs explique également une hausse des recettes de fonctionnement.

En parallèle, le projet de transformation de la TVA-DGF en simple DGF et l'écèlement de dynamique de la TVA-CVAE tels que prévus dans le PLF 2026 n'ayant pas abouti, cette DM intègre une norme d'évolution de + 0,5% pour ces deux ressources en 2026 (4,382 M€ pour la TVA-CVAE ; 2,400 M€ pour la TVA-DGF).

3- Les annulations d'emprunt

Au total, la DM dégage un solde net positif de recettes de 9,22 M€, permettant de réduire mécaniquement le recours à l'emprunt.

La prévision d'emprunt établie lors du Budget Primitif est ajustée à la baisse (-9,22 M€) et ramène le montant mobilisable à 205,08 M€.

Pour rappel :

	Emprunts nouveaux annoncés au BP	Avec ajustements (DM et BS)	Utilisation effective des emprunts nouveaux (CA)	Ratio entre ce qui est annoncé au BP et ce qui est utilisé (en %)
2018	585 M€	401,14	201 M€	34,36
2019	523,3 M€	241,89	150 M€	28,66
2020	579 M€	588	456 M€	78,76
2021	588,7 M€	479,63	385 M€	65,4
2022	654,31 M€	424,78	340 M€	51,96
2023	724, 48 M€	626,23	491 M€	67,77
2024	602 M€	538	415 M€	68,9
2025	412 M€	340,31	280 M€	67,9
2026	314,5 M€	205,08		

Cette annulation du recours à l'emprunt s'additionne avec celle de 100,22 M€ d'emprunt du Budget supplémentaire de juin 2026. Contre 314,5 M€ annoncé au BP 2026, l'emprunt d'équilibre est ramené à 205 M€ pour l'exercice 2026.

Le CESER salue les efforts menés par la Région pour stabiliser l'encours de la dette, dans un contexte particulièrement instable marqué par le désengagement de l'Etat en cours d'exercice budgétaire.

Cette vigilance accordée à la réduction du recours à l'emprunt est d'autant plus nécessaire dans le contexte actuel d'augmentation des taux d'intérêt (passage du taux français à 10 ans de 3,22 % en février à 4,55 % en septembre 2026).

Les ajustements de dépenses par pilier

La Région augmente ses dépenses de 22,71 M€ par rapport aux prévisions budgétaires de 2026.

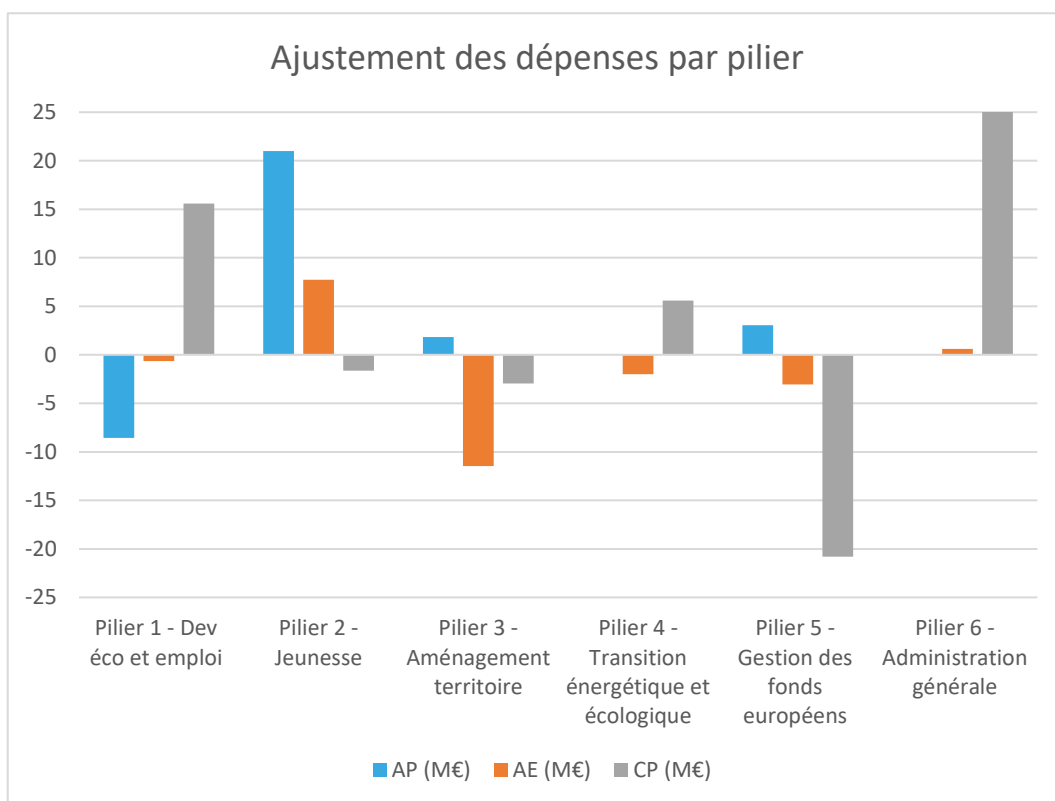
Cette hausse est notamment portée par la formation professionnelle, affectée par le désengagement de l'Etat sur le domaine de l'apprentissage en cours d'année 2026 et l'impact des réformes de l'assurance chômage sur la hausse du nombre de stagiaires rémunérés par la Région.

Le règlement de nombreux soldes de dossiers arrivés à échéance dans le domaine de l'aménagement du territoire contribue également pour partie à cette hausse.

La clôture des programmes opérationnels européens 2014-2020 des anciennes Régions Aquitaine et Limousin entraîne d'importants mouvements en crédits de paiement (pilier 6).

Ce solde révèle deux tendances :

- **Une contraction nette de 2,46 M€ des dépenses d'investissement**
- **Une hausse nette de 25,17 M€ des dépenses de fonctionnement**



Développement économique et emploi

Le CESER constate un certain nombre d'annulation d'autorisations de programme et d'engagement dans plusieurs secteurs sensibles de l'économie, tels l'industrie (- 10,6 M€), l'agriculture (- 6,5 M€), la recherche et l'innovation (- 4,5 M€) ou encore le tourisme (- 4,4 M€), en cumulant autorisations de programme et d'engagement.

Si ces annulations portent, selon le Conseil régional, sur des reliquats d'opérations achevées ou abandonnées faute de maturité des projets, affectées pour l'essentiel entre 2019 et 2022, et si la conjoncture actuelle rend leurs causes difficiles à apprécier, le CESER souhaiterait néanmoins s'assurer qu'elles ne sont pas les signes d'abandons de projets structurants pour ces filières, voire d'un recul massif des investissements et, par extension, de la production de richesse.

Dans cette optique, il sollicite le Conseil régional pour la production d'un bilan annuel et pluriannuel des actions menées au titre de la politique de développement économique régional. Il relève à cet égard qu'au 24 septembre 2026, 6,2 M€ seulement avaient été réalisés sur les 127,6 M€ d'autorisations votées en 2026 pour l'investissement économique (chapitre 906).

Enfin, le CESER regrette de ne pas retrouver, dans la décision modificative, l'enthousiasme et l'élan caractéristiques des orientations budgétaires.

Vie sociale, culture et citoyenneté

Le CESER prend acte des ajustements opérés dans le cadre de cette décision modificative au budget 2026 du Conseil régional.

Celle-ci se traduit par des ajustements à la marge en crédits de paiements de l'exercice (dont virements de crédits) dans les domaines de la culture, du sport et du logement :

- + 198 k€ pour le logement des jeunes (solde d'engagements antérieurs).
- + 144,4 k€ pour le logement en ruralité (solde d'engagements antérieurs).

- + 182 k€ pour les équipements sportifs (virements de crédits).
- + 150 k€ pour les CREPS (masse salariale, par virement de crédits).
- - 40 k€ sur le patrimoine culturel (- 178 K€ sur le chapitre 903 et + 138 k€ sur le chapitre 933), réaffectés vers la politique touristique.



Proposition de la Commission A « Finances régionales »
Président : Louis BORDONNEAU, Rapporteuse : Claude BILLEROT

Avec les contributions des commissions :

4 - « Économie »
Présidente : Gwladys TOHIER, Rapporteuse : Gisèle BOURCIER

5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »
Présidente : Pascale MOREL, Rapporteuse : Rima CAMBRAY



Vote sur l'avis du CESER
« Décision modificative – Exercice 2026 »

133 votants
133 pour

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine